

# Urbanisme

La Communauté de communes Lyons Andelle a mis en place, en commun avec [Seine Normandie Agglomération](#), un service mutualisé d’instruction des actes d’urbanisme pour les 30 communes du territoire. La mission d’Instruction du Droit des Sols (IDS) porte sur l’ensemble des procédures d’autorisations d’urbanisme telles que :

- Le certificat d’urbanisme opérationnel
- La déclaration préalable (division, aménagement, construction)
- Le permis de construire, de démolir et d’aménager

## Où déposer son dossier ?

La délivrance des actes relève de la compétence des maires. Aussi, votre commune reste guichet unique pour répondre à vos interrogations, déposer vos dossiers de demandes (ainsi que les éventuelles pièces complémentaires) et délivrer vos autorisations.

## Effectuez vos démarches en ligne

Vous pouvez également déposer votre demande d’autorisation d’urbanisme de façon directement en ligne. Pour cela, rendez-vous sur le Guichet numérique d’autorisations d’urbanisme, accessible gratuitement 7j/7, 24h/24.

- [Accéder au Guichet numérique des autorisations d’urbanisme](#)

## Autorisations d’urbanisme

L’ensemble des formulaires (certificat d’urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d’aménager, permis de démolir) sont disponibles sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

- [Accéder au Géoportail de l’urbanisme](#)

## Un accueil téléphonique

La mission IDS, située au siège de Seine Normandie Agglomération à Douains, instruit les demandes d’urbanisme des communes. Vous pouvez contacter la mission IDS par téléphone au [06 33 51 61 00](tel:0633516100), du

lundi au vendredi de 9h à 17h. Ce service n'accueille pas de public.

## Contact

### Mairie de Bourg-Beaudouin

13 route de Paris 27380 Bourg-Beaudouin

02 32 49 24 76 [Contacter par mail](#)